

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 22-2022

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022, un règlement portant le numéro 22-2022.

Ce règlement modifie le règlement de zonage afin d'autoriser les activités temporaires d'extraction de sable à des fins agricoles dans la zone AT-3 et d'agrandir la zone AT-3 à même la zone AF-4. Ce règlement a pour effet, sur autorisation de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), de permettre l'extraction de sable sur un nouveau site pour des activités temporaires ayant pour objet d'améliorer les pratiques culturales d'une exploitation agricole.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 septembre 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 21 septembre 2022.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière